



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.122.AV

Parc de quatre éoliennes à Bernimont, COURCELLES- Recours

Avis adopté le 11/10/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Recours
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Elicio s.a. et Storm 72 s.r.l
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 52 de l'AGW du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
- *Date de réception du dossier :* 19/09/2024
- *Délai :* 40 jours
- *Portée de l'avis :* Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er} § 1^{er}, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* /

Projet :

- *Localisation :* Plaine agricole entre Bois-des-Nauwes, Les Culots, Morelmont et Bernimont
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet porte sur la création d'un parc de 4 éoliennes d'une hauteur de 200 m et de puissance nominale comprise entre 4 et 6,2 MW ainsi que d'une sous-station électrique (cabine de tête + 2 postes de transformation). Le raccordement électrique en moyenne tension est prévu au poste de raccordement de Gouvy (à 4,5 km). La production attendue : 13.903 – 17.326 MWh/an.

Les éoliennes en projet se disposent en losange dans la plaine agricole, entre Bois-des-Nauwes, Les Culots, Morelmont et Bernimont, au nord du canal Bruxelles-Charleroi et de la ligne de chemin de fer L117 Braine-le-Comte-Charleroi. En raison de la proximité d'un aéroport, les éoliennes devront être balisées jour et nuit et comporteront des bandes rouges à la fois sur la tour et en bout de pales.

Suite à la décision d'octroi des fonctionnaires délégué et technique, un recours a été introduit par la commune de Seneffe.

AVIS

Préambule

Le Pôle a émis un avis défavorable sur le projet initial le 12/04/2024 (Réf. : AT.24.42.AV).

Le Pôle constate que le permis unique a été délivré par les fonctionnaires délégué et technique et qu'un recours a été introduit à l'encontre de cette décision par la commune de Seneffe.

Le Pôle estime que les arguments repris dans les documents mentionnés ci-dessus ne permettent pas de modifier son précédent avis. Il décide de le réitérer (voir ci-dessous).

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Bien que le projet présente un très bon productible et permet une maximisation du potentiel éolien de la zone, le Pôle constate les éléments suivants :

- Des impacts importants sont attendus sur 18 habitations isolées situées à moins de 800 m. Pour 3 de ces habitations (situées à 580 m), aucune possibilité de réaliser des mesures spécifiques pour amoindrir les impacts du projet n'a été identifiée ;
- Le projet sera visible depuis le château de Seneffe (repris au patrimoine classé et patrimoine exceptionnel) et plus particulièrement depuis l'axe principal à l'arrière du château, orienté vers le projet. Le rotor de l'éolienne n° 3 apparaîtra en bout de la perspective principale à l'arrière du château, en arrière-plan de la fontaine située au centre des jardins et fera office de point d'appel ;
- Des effets d'encercllement seront perceptibles (peu ou moyennement) depuis certaines localités ou partie de localités.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.



Thibaut CEDER
Vice-Président